



Onzième session

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Chapitre 15, dépenses communes de personnel

Programme spécial de stage

Douzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à l'Assemblée générale (onzième session)

1. Dans son rapport sur le projet de budget pour 1957, le Comité consultatif a recommandé à titre provisoire (A/3160, par. 168^{1/}) d'ouvrir le crédit de 69.500 dollars demandé à l'article IV, iii) du chapitre 15, pour le programme spécial de stage de 1957. Il a donné son assentiment sous réserve d'un examen ultérieur des propositions du Secrétaire général concernant l'avenir du programme.
2. D'autre part, dans son rapport spécial (A/C.5/661), le Secrétaire général se fondant sur l'expérience acquise au cours de la première année d'exécution du programme, a fait les propositions suivantes :
 - a) La mise en oeuvre du programme spécial de stage se poursuivrait en 1957 sur la même base qu'en 1955-1956, c'est-à-dire avec un effectif de 20 stagiaires engagés pour une période d'un an;
 - b) Les stagiaires continueraient à participer au programme de visites accompagnées, mais la durée de leur affectation au Service des visites ne devrait pas dépasser quatre mois (sans qu'il s'agisse nécessairement d'une période continue) au cours de l'année de stage.
3. Le Comité consultatif s'abstient de formuler des observations au sujet des autres propositions présentées au paragraphe 12 du rapport (A/C.5/661), car elles visent des questions d'ordre administratif qu'il peut avec raison laisser à la décision du Secrétaire général.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Onzième session, Supplément No 7.

4. Le Comité consultatif a encore quelques doutes sur certains aspects du programme, mais, eu égard aux conclusions d'ensembles énoncées dans le rapport du Secrétaire général, il recommande l'ouverture du crédit de 69.500 dollars (déjà inscrit à l'article IV,iii) du chapitre 15) demandé pour le programme spécial de stage.

5. Touchant le programme normal de stage pour les étudiants, le Comité a déjà fait une recommandation formelle (A/3160, par. 167 et 169); de son côté, le Secrétaire général a parlé de la question dans son rapport (A/C.5/661, par. 14 et 15).
